

Nos positions de principe

- Que toutes les dispositions soient prises pour que les guadeloupéens soient toujours en mesure d'observer une alimentation à la fois locale, traditionnelle et saine
- Que le principe de précaution, qui correspond à une mise en sécurité sanitaire de la population soit concilié très concrètement avec la préservation des métiers de la pêche et de l'agriculture
- Que la question chlordécone soit abordée globalement afin de ne pas créer artificiellement une opposition entre les intérêts des consommateurs, ceux des agriculteurs et/ ou ceux des pêcheurs.
- Que les tolérances en chlordécone (LMR) ne soient pas relevées pour la Guadeloupe
- Que les chercheurs guadeloupéens soient davantage associés à l'effort de recherche sur la dépollution des sols et la décontamination de la population de telle sorte qu'ils aient eux aussi les moyens financiers de produire des pistes de recherches ainsi que les recherches proprement dites. Qu'ils ne soient pas simplement mis en position de développer des recherches pensées par d'autres à propos de leur propre réel.
- Que les réparations accordées aux victimes économiques du chlordécone ne soient pas supportées par la collectivité, mais par les pollueurs (producteurs et importateurs de cdc).
- Que la politique agricole qui est en train d'être définie pour nous: => ait vocation à nourrir la population en quantité, qualité et régulièrement, avec des produits sains.
- => tiennent compte de nos spécificités et dans le respect de notre environnement
- => redéploye les productions vivrières sur des terres non polluées ou non susceptibles de transmettre la pollution aux familles de végétaux considérées (prise en compte de la nature du sol, de leur teneur en pesticides, et de la nature des productions végétales envisagées)
- => développe sur les terres polluées des projets innovants dans l'agro-transformation non alimentaire.

Cancer de la prostate

50% des cancers aux Antilles sont des cancers de la prostate. Selon la récente étude des docteurs **BLANCHET et MULTIGNER**, au-delà d'une concentration de 1 µg/litre de sang, l'exposition au cdc augmente de 80% le risque de développer un cancer de la prostate dans les 30 à 40 ans qui suivent. Entre 2000 et 2003, le nombre des cancers de la prostate en Guadeloupe (nombre qui était relativement faible jusqu'à l'an 2000) a augmenté de ... 70%! (cf Rapport du conseil Scientifique International du Plan Chlordécone, octobre 2009, rendu public le 17 juin 2010, p.35). Désormais, avec la Martinique, la Guadeloupe est au premier rang mondial du cancer de la prostate.

En Guadeloupe comme à Tchernobyl?

Lors d'une récente conférence internationale sur les pesticides (Carcinogènes, Mutagènes, Reproductifs Toxiques: The Politics of Limit Values and Low Doses in the Twentieth and Twenty-first centuries, 29-31 March 2010, Strasbourg, France), le cas de la Guadeloupe a été comparé à celui de Tchernobyl.

A cause des radiations, le sol de cette région est pollué pour des millénaires. La population qui est restée sur place doit faire face aux cancers et autres malformations. Son temps journalier d'exposition hors des maisons est calculé. Les terres les moins irradiées sont cartographiées puis sélectionnées pour les cultures d'espèces les plus résistantes. L'alimentation locale est ingérée selon les limites d'irradiation considérées comme admissibles.

En Guadeloupe, une partie très significative des sols, de l'eau et des aliments sont contaminés pour plusieurs siècles par un produit cancérigène et perturbateur endocrinien (qui engendre notamment des malformations et des déséquilibres hormonaux). Pour permettre à la population de continuer encore à manger local les chercheurs étudient la migration du chlordécone dans les organes végétaux et animaux. Certaines espèces sont plus atteintes que d'autres. On s'achemine vers des recommandations de consommation différenciées selon les espèces et selon les secteurs terrestres ou marins, car les poissons de notre mer sont eux aussi concernés. Les eaux sont filtrées. La fréquence d'aliments contaminés à ingérer chaque semaine est limitée à 2 fois pour les végétaux et 1 jour sur 2 pour les poissons et fruits de mer.

Le tri sélectif de nos aliments a bel et bien commencé

Actions en justice

Action du LKP

Tous les guadeloupéens sont contaminés au chlordécone et encourent de ce fait des conséquences dramatiques pour leur santé. Malgré les préconisations de l'OMS en 1979, l'Etat français a quand même autorisé l'introduction de ce produit en Guadeloupe alors même qu'il avait interdit l'usage des pesticides organochlorés sur son territoire dès ... 1972.!

C'est pourquoi le LKP entend poursuivre en justice tous les ministres de l'Etat français depuis 1972 jusqu'à 1993, ainsi que les producteurs du pesticide et ses importateurs. Le LKP entend faire condamner les responsables et obtenir réparation pour tout le Peuple Guadeloupéen.

Actions de masse

Le LKP encourage chaque guadeloupéen à exiger un dosage du cdc dans son sang. Si celui-ci dépasse le seuil de 1 microgramme par litre de sang, le LKP demande que plainte soit systématiquement déposée au tribunal!



Nos

35

Revendications

Chlordécone

25 de ces revendications ont été déposées en préfecture, lors de la négociation chlordécone du LKP le 19/11/2009. A ce jour, elles demeurent sans réponse de l'Etat français. Les 10 autres revendications ont été élaborées pendant le séminaire interne du LKP en date du 12/06/2010.

Nos deux soucis:

- Eviter le génocide du Peuple guadeloupéen
- Permettre un développement durable sur notre territoire qui est durablement contaminé

Le LKP observe que les dégâts du chlordécone ont profondément affecté l'équilibre écologique (terre, eau, faune, flore) de la Guadeloupe, mais aussi la santé et le mode de vie traditionnel de notre population. 1/5 des terres agricoles sont durablement contaminées par le pesticide, puisque les modélisations réalisées par l'INRA annoncent une dépollution totale en 2700. Les guadeloupéens sont tous contaminés par le chlordécone.

Cette crise environnementale et de société découle de la recherche abusive du profit, liée à l'introduction d'un pesticide inapproprié, par certains békés avec la complicité de l'Etat français.

A / La mise en sécurité sanitaire de la population Guadeloupéenne

1°) un laboratoire tout public capable de faire des dosages sur les matrices végétales, animales mais aussi à partir de prélèvements humains (sachant qu'ici, l'Institut Pasteur effectue déjà des dosages sur les sols et l'eau contaminée)

2°) gratuité des dosages pour les particuliers qui le souhaitent (pour eux ou leurs enfants).

3°) un registre des malformations, spécifique à la Guadeloupe

4°) élargir les études épidémiologiques à l'incidence du chlordécone sur la maladie de Parkinson et celle d'Alzheimer, mais aussi sur les leucémies

5°) réfection du réseau d'adduction d'eau pour garantir l'étanchéité du système et disparition rapide des canalisations amiantées

6°) instaurer des contrôles de pesticides au robinet de particuliers.

7°) mettre les recommandations du programme JAJA en conformité avec les LMR imposées aux agriculteurs (maximum 20 µg au lieu de 200).

8°) Mise en place d'un observatoire indépendant et pluridisciplinaire chargé de faire la transparence sur l'évolution de la pollution au chlordécone en Guadeloupe,

9°) Activation / Mise en place d'une police de l'environnement conformément au Code de l'Environnement.

B / Des cartographies fiables

10°) Conformément aux recommandations de l'OPECST étendre à 40.000, le nombre des prélèvements de sol venant « informer » la cartographie.

11°) S'assurer de leur géo-référencement systématique

12°) étendre cette cartographie aux îles de l'archipel

13°) élaborer une cartographie fiable pour l'espace maritime guadeloupéen (espèces / secteurs)

14°) geler les terres contaminées au chlordécone

15°) élaborer une cartographie fiable des eaux de rivières polluées au chlordécone

16°) élaborer une cartographie fiable des nappes phréatiques polluées au chlordécone

17°) élaborer une cartographie fiable des eaux de source polluées au chlordécone

18°) élaborer une cartographie fiable de l'espace bâti pollué au chlordécone.

19°) Mettre toutes ces cartographies en libre accès à la population, conformément au Protocole d'Aarhus.

C / Une traçabilité incontestable

20°) mise en place d'une procédure de traçabilité du chlordécone pour tous les aliments – qu'ils soient produits localement ou importés (même de l'Union Européenne) :

21°) Organiser 4 niveaux de contrôle : contrôle des filières, contrôle des marchés, contrôle des Grandes et Moyennes Surfaces, contrôle des exploitations

22°) Mettre le résultat de tous ces contrôles en libre accès à la population.

23°) Sur les lieux de vente, informer directement le consommateur des éléments relatifs à la traçabilité du produit qu'il achète

24°) établissement de deux Marchés d'Intérêt Régional (M.I.R.) : 1 en GT, l'autre en BT.

25°) gratuité définitive des analyses de sol pour les agriculteurs professionnels

26°) gratuité totale et définitive des analyses de sol ou de terreau pour les particuliers quel que soit leur lieu de résidence (Basse-Terre, Grande-Terre ou archipel)

27°) Renforcement ou instauration des contrôles de conformité pour les gros agriculteurs.

D / Le dédommagement des victimes économiques du chlordécone

28°) dédommagement des agriculteurs

mise à disposition de terres saines (cession gratuite de nouvelles terres pour les propriétaires ou location équivalente pour les locataires) ; équipement et formation de tous les professionnels confrontés aux contraintes financières d'un changement dans leurs pratiques culturelles ou d'une reconversion d'activités ou alors dédommagement financier conséquent pour ceux qui préfèrent se retirer de l'activité ou prendre leur retraite sans perte d'annuités (dans le cas de professionnels déclarés); remboursement du manque à gagner directement imputable à la pollution.

29°) dédommagement des pêcheurs

mise à disposition gratuite de bateaux équipés permettant une pêche plus lointaine afin de trouver des produits sains; formation adaptée pour les professionnels et occasionnels réguliers ; ou alors dédommagement financier conséquent pour ceux qui préfèrent se retirer de l'activité ou prendre leur retraite sans perte d'annuités (dans le cas de professionnels déclarés) ; remboursement du manque à gagner directement imputable à la pollution (cf contraintes actuelles et à venir de l'arrêt de suspension provisoire de la pêche)

30°) dédommagement des titulaires de jardins familiaux mise à disposition de terres saines (cession gratuite de nouvelles terres pour les propriétaires ou location équivalente pour les locataires); équipement et formation de tous les titulaires de jardins familiaux confrontés aux contraintes financières d'un changement dans leurs pratiques culturelles ou d'une reconversion d'activités ; remboursement du manque à gagner directement imputable à la pollution.

31°) constitution d'une Réserve Foncière pour l'aide à la réinstallation des exploitants agricoles ou les titulaires de jardins familiaux.

Cette réserve Foncière pourrait être alimentée par la saisie du patrimoine foncier sain (ou susceptible de générer des productions saines) des producteurs et importateurs de chlordécone, autant que nécessaire.

32°) constitution d'un Fonds de Secours aux victimes économiques du chlordécone (agriculteurs, pêcheurs, exploitants des jardins familiaux).

Ce Fonds pourrait être abondé par la saisie des avoirs financiers des mêmes producteurs et importateurs de chlordécone, autant que nécessaire.

E / Des représentants aux travaux d'Organisations Intergouvernementales (OIG) relatifs aux pesticides

Afin de mieux nous projeter dans le très long terme et élaborer des axes porteurs d'un modèle de développement durable, il est nécessaire que nous soyons en rapport avec d'autres Peuples qui comme le nôtre font l'expérience des pesticides (ou autres polluants) très rémanents et sont en quête de solutions à la fois réalistes et innovantes. Désormais, nous sommes à la fois tenus de témoigner et d'apprendre des autres. C'est pourquoi nous exigeons que deux de nos représentants puissent participer aux travaux de :

33°) la Conférence de Stockholm

34°) la Conférence, si sa création est décidée, des 14 pays européens utilisateurs de cdc

35°) l'Association des Etats de la Caraïbe (A.E.C.) afin d'y impulser la création d'une Conférence Permanente de la Caraïbe sur les Pesticides (C.P.C.P.).